

## PRE-REQUIS

### Pour entrer en formation, le candidat doit :

- avoir 18 ans.
- être titulaire du certificat de prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1) ou d'un titre admis en équivalence.
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins de trois mois.
- avoir déposé à Sports Nature Formations son dossier d'inscription 15 jours avant la date des tests de sélection.
- avoir été admis aux tests de sélection.
- avoir participé à la session de positionnement préalable à la formation.
- trouver une structure d'accueil et un tuteur acceptant les caractéristiques de la formation.
- avoir au minimum le niveau Galop 7 ou 6 Pleine Nature.

### Coût de la formation :

- Devis personnalisé sur demande en fonction : de votre statut, de vos diplômes (équivalences) et de votre expérience (allègement).
- Différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle peuvent prendre en charge partiellement les frais de formation et éventuellement la rémunération des stagiaires.
- Possibilité d'hébergement et de restauration en centre de formation. Renseignements à Sports Nature Formations.

## LE METIER ET SES DEBOUCHES

### Appellation :

L'appellation habituelle du métier est : enseignant animateur ou moniteur d'équitation.

### Entreprises et structures concernées :

L'animateur exerce d'une façon générale ses fonctions dans l'ensemble des structures promouvant les activités équestres (associations, entreprises, collectivités et établissements publics).



### SPORTS NATURE FORMATIONS

2, rue de la Poudrière

25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR

Tél. (33) 03 81 49 90 95 - Fax (33) 03 81 49 95 15

contact@sports-nature-formations.fr

www.sports-nature-formations.fr



## Formation Professionnelle BPJEPS ACTIVITES EQUESTRES

### Mentions



Tourisme  
équestre

Equitation



## Année 2013 – 2014

Habilitation Jeunesse & Sports n°12-025-BP-014/15



## LE DIPLOME

La possession de ce diplôme de niveau IV confère, conformément à l'arrêté du 28 juin 2003 créant le BPJEPS Activités équestres, les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- la conduite des projets d'animation d'initiation et d'approfondissement en équitation ;
- l'accueil des publics et l'animation d'une structure équestre ;
- l'évaluation de la cavalerie et son travail afin d'assurer la sécurité des pratiquants et leur satisfaction ;
- la participation aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et la maintenance des installations ;
- l'organisation et à la gestion de l'activité équestre.



La formation en centre et en structure vise quatre domaines de compétences :

- **Domaine de compétences n°1** : Exercer son activité auprès d'un public en toute sécurité.
- **Domaine de compétences n°2** : Préparer et conduire l'action sur le plan des activités.
- **Domaine de compétences n°3** : Présenter un projet d'animation ou de développement.
- **Domaine de compétences n°4** : Communiquer sur son activité et sa structure ainsi que participer à son fonctionnement.

## LA FORMATION

Nous vous proposons 2 mentions au choix : Equitation ou Tourisme Equestre. Vous devez valider les 10 unités capitalisables constitutives du diplôme (les unités 8 et 9 sont spécifiques à la mention retenue).

- UC 1** → Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- UC 2** → Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.
- UC 3** → Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation.
- UC 4** → Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.
- UC 5** → Etre capable de préparer une action d'animation équestre.
- UC 6** → Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre.
- UC 7** → Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres.
- UC 8** → Etre capable de conduire une action éducative dans la mention.
- UC 9** → Etre capable de maîtriser les techniques liées aux activités de la mention.
- UC 10** → Unité d'adaptation
  - « Equitation et handicap » pour la mention équitation et la mention tourisme équestre.

## LE DEROULEMENT

### Organisation :

La formation se déroule en alternance à Sports Nature Formations et en entreprise. Le stagiaire est placé sous l'autorité du responsable de l'entreprise et d'un tuteur en respectant le calendrier de formation.

Le positionnement permet d'identifier les acquisitions antérieures du stagiaire par rapport au référentiel du diplôme. Ainsi le stagiaire sélectionné pourra éventuellement se présenter directement à des évaluations certificatives (allègements de formation).

### Durée de la formation :

- 665 heures de formation en centre,
- 1120 heures de formation en entreprise.

**Formation totale 1785 heures**

### Le calendrier :

- **Tests de sélection** : 21 au 22 août 2013
- **Début de la formation** : 9 septembre 2013
- **Fin de la formation** : 29 août 2014

